

Assemblée générale annuelle 2026

de l'association sportive culturelle et d'entraide de 33 Cerema

Tenue le 2 juin 2026

Siège social : St Médard-en-Jalles

Téléphone : 07 65 70 14 96

☆☆☆☆☆

Nombre de membres présents :

72

Nombre de membres représentés :

7

Aucun quorum n'étant nécessaire conformément à nos statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

Table des matières

- 1- Rapport moral 2025
 - 2- Rapports d'activités 2025
 - 3- Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos
 - 4- Rapport d'orientation 2026
 - 5- Projet de budget 2026
 - 6 - Fixation du montant des cotisations annuelles des membres
- Renouvellement des membres du comité directeur
Renouvellement du vérificateur aux comptes

☆☆☆☆☆

La présidente de l'ASCE, Mme ALOGNA Stacy remercie le Cerema Sud-Ouest, l'IGN et la DNUM et procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque présent entrant en séance. Sont en outre précisés sur cette feuille de présence les membres de l'association à jour de leur cotisation, donc pour participer au vote.

1- Rapport moral 2025

Stacy ALOGNA fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé (annexe n°1).

Elle remercie l'administration Cerema Sud-Ouest, l'IGN et la DNUM pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir leurs missions.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour : Contre : Abstention :

Le rapport moral est validé.

2- Rapports d'activités 2025

Stacy ALOGNA présente les activités générales et les activités sportives de l'association pour l'exercice clos ainsi que les actions « Culture » et « Entraide ».

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport des activités (voir annexe n°2) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : Contre : Abstention :

Le rapport d'activités générales est adopté.

3- Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos

Aurélien ANDRIEU, trésorier, présente globalement l'état de l'endettement et des disponibilités de l'association, après avoir donné le montant de dépenses, des recettes et le solde qui est le résultat d'exercice voté (annexe n°3).

Lecture du rapport de vérification des comptes, par Christophe SIMONET, vérificateur aux comptes, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (annexe n°7), et propose le quitus suite à l'analyse des pièces comptables faite le 18 mai 2026.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils ont été arrêtés et donne le quitus au comité directeur de l'association.

Pour : Contre : Abstention :

Cette résolution est *adoptée*.

4- Rapport d'orientation 2026

La présidente présente le rapport d'orientation de l'association pour l'exercice 2026.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'orientation (voir annexe n°4) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'orientation est *adopté*.

5- Projet de budget 2026

Le trésorier présente le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association.

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent compte-rendu.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 2

Cette résolution est *adoptée*.

6 - Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

Résolution :

Sur proposition du comité directeur de l'association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation annuelle de ses membres pour l'exercice 2026 comme suit (annexe n°6) :

- 20€ pour les agents Cerema / DNUM / IGN / retraités de ces services / agent du ministère sur autre site ;
- 30 € pour toute autre personne (exemple sous-traitant DNUM ou personne autorisée par membres du bureau) ;
- 0 € pour les nouveaux arrivants agents Cerema / DNUM / IGN.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Cette résolution est *adoptée*.

☆☆☆

Renouvellement des membres du comité directeur

Résultat des votes :

Candidat(s)	Vote pour	Vote contre	Abstention	Élus
Aurélien ANDRIEU	78	0	1	Pour un mandat de 3 ans
Sabah DIBOUNE	78	0	1	Pour un mandat de 1 an
Stéphane DUBROCA	79	0	0	Pour un mandat de 3 ans
Dominique DUPUIS	78	0	1	Pour un mandat de 1 an
Leïla REY	78	1	0	Pour un mandat de 1 an
Lucas RIVOIRARD	79	0	0	Pour un mandat de 3 ans
Romain ROCHAS	79	0	0	Pour un mandat de 3 ans

Les candidats Aurélien ANDRIEU, Stéphane DUBROCA, Lucas RIVOIRARD et Romain ROCHAS sont élus pour un mandat de 3 ans. Les candidats Sabah DIBOUNE, Dominique DUPUIS et Leïla REY sont élus pour un mandat de 1 an.

Renouvellement du vérificateur aux comptes

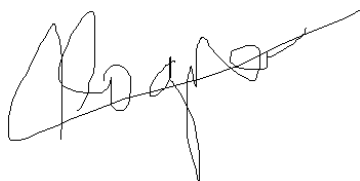
Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter le vérificateur aux comptes de l'association pour un mandat d'un an.

Résultat des votes :

Candidat(s)	Vote pour	Vote contre	Abstention	Élu(s)
Christophe SIMONET	76	0	2	Pour un mandat de 1 an



L'ordre du jour étant épuisé, la présidente procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire, la séance étant levée à 12:10.



La Présidente



La Secrétaire générale